

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Suffrages exprimés</i> : 12	<i>Pour</i> : 12 (11+1 procuration)	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	---------------------------------------	---	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 15 février 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	<i>POUR (procuration)</i>
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
Patricia CHABOT-LALAY	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Yoann MARENDA
Chantal MOUTIER (procuration à M. Roger LEONARD)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, Mme Patricia CHABOT-LALAY

SECRETARE DE SEANCE: Etienne BARTEAU

2017-13 : Choix de l'entreprise pour l'épandage des boues de la lagune

Afin de poursuivre la réhabilitation de la lagune communale, il est maintenant nécessaire d'effectuer des travaux de curage, de transport et d'épandage des boues des bassins de lagunage.

Pour choisir l'entreprise qui va entreprendre ces travaux, une consultation selon la procédure adaptée a été lancée pour un montant estimé de 23 000 €. HT

Huit entreprises ont répondu à la consultation.

Ces 8 entreprises ont été notées selon :

- La valeur technique de l'offre (55%) et
- le prix des prestations (45%)

Sur la base de ces éléments, le classement des offres est la suivante :

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 27/02/2017

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20170223-2017_13-DE
Regm le 10/03/2017

Candidat	Note technique	Note prix	Note finale	Classement
	Noté sur 55 pts	Noté sur 45 pts	Noté sur 100 pts	
DIMAT Service	41,25	41,28	82,53	3
SAUR – Service VALBE	48,00	38,80	86,80	2
DENTA	31,92	34,76	66,98	7
SNV Maritime	46,00	27,41	73,41	5
SUEZ	41,42	30,20	71,62	6
VALTERRA	46,75	45,00	91,75	1
Agro Aménagement Services	43,57	37,19	80,76	4
AES	41,57	23,81	65,38	8

Suite aux conclusions du rapport d'analyses des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise VALTERRA pour un montant estimatif de 15 320 € HT pour 1300 m3 de boues à épandre.

A ce montant, il convient d'ajouter, le cas échéant, un forfait de 475 € HT pour 50 m3 de boues supplémentaires en cas de dépassement des 1300 m3 de boues évacuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'offre de l'entreprise VALTERRA.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 mars 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 27/02/2017
Page 2 sur 2

AR PREFECTURE
024-212400162-20170223-2017_13-DE
Regu le 10/03/2017